



Droits de Successions sur villa

Par **gambre**, le **12/05/2016** à **14:55**

Bonjour

Si je construis ma maison sur un terrain appartenant à mon fils, paiera-t-il des droits de succession sur la dite villa à mon décès ou du fait de la construction sur un terrain qui lui est un bien propre, sera-t-il dispensé de ces frais. (Y a-t-il un vide juridique dans ce cas?)
Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **12/05/2016** à **16:31**

Bonjour,

je crois qu'il en sera même le propriétaire ! Le terrain lui appartenant, toute construction faite dessus sera sa propriété... A vérifier tout de même !

Par **youris**, le **13/05/2016** à **01:33**

bonsoir,

pas de vide juridique, la maison construite sur un terrain appartient au propriétaire du terrain donc la maison appartiendra à votre fils.

si vous devez emprunter pour construire cette maison, vous aurez du mal à obtenir un prêt pour un bien qui ne vous appartiendra pas car la banque ne pourra pas prendre de garantie sur ce bien.

salutations